

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
LEZE ARIEGE
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	32	39

N° 116/2017

OBJET : Versement de subvention de fonctionnement aux associations en charge de la gestion des structures d'accueil petite enfance de la Communauté de Communes - Année 2017.

L'an deux mille dix-sept et le 13 avril à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 04 avril 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Dominique BLANCHOT, Thierry BONCOURRE, Joël CAZAJUS, Jean DELCASSE, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, René MARCHAND, Floréal MUNOZ, Daniel ONEDA, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Alain RIVELLA, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Sylvie BOUTILLIER, Monique COURBIERES, Nadia ESTANG, Pierrette HENDRICK, Hélène JOACHIM, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Joëlle TEISSIER, Danielle TENSA.

ABSENTS AVEC PROCURATIONS : Madame Nadine BARRE donne procuration à Madame Sylvie BOUTILLIER, Monsieur Jean-Pierre BASTIANI à Madame Joëlle TEISSIER, Monsieur Jean CHENIN à Madame Pierrette HENDRICK, Monsieur Serge DEMANGE à Monsieur Bernard TISSEIRE, Madame Anne FIGUEROA à Monsieur Alain RIVELLA, Madame Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à Monsieur René MARCHAND, Monsieur François NOWAK à Madame Hélène JOACHIM.

ABSENTS EXCUSES : Madame Marie-Christine BERDOU-ESCOURROU, Messieurs Pierre-Yves CAILLAT et Bertrand COURET.

ABSENTS NON EXCUSES : Madame Carole LAFUSTE, Messieurs Nicolas GILABERT, Serge MAGGIOLO, Serge MARQUIER, René PACHER et Alain PEREZ.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadia ESTANG a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge des finances rappelle que la communauté de communes soutient financièrement les associations du territoire en charge de la gestion des établissements d'accueil des jeunes enfants.

Il présente aux membres de l'assemblée les demandes de subvention de fonctionnement 2017 présentées par les établissements :

- Association « les canailoux » chargée de la gestion de la halte-garderie à Auterive,
- Association « l'île aux enfants » chargée de la gestion du multi-accueil à Auterive.
- Association « les petits canailoux » chargée de la gestion du multi-accueil à Iagardelle-sur-Lèze
- Association « les p'titous » chargée de la gestion du multi-accueil à Le Vernet

Après étude du rapport d'exploitation annuel dressé par les associations correspondantes, reconnues d'utilité publique et chargées d'une mission de service public pour le compte de la communauté de communes,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres :

Décide d'attribuer au profit de l'association « Les canailloux » à Auterive une subvention de fonctionnement d'un montant de 63 500 € pour l'exercice 2017 ;

Décide d'attribuer au profit de l'association « l'île aux enfants » à Auterive une subvention de fonctionnement d'un montant de 89 000 € pour l'exercice 2017 ;

Décide d'attribuer au profit de l'association « les petits canailloux » à Lagardelle-sur-Lèze une subvention de fonctionnement d'un montant de 46 000 € pour l'exercice 2017 ;

Décide d'attribuer au profit de l'association « les p'titous » à Le Vernet une subvention de fonctionnement d'un montant de 46 000 € pour l'exercice 2017 ;

Mandate Monsieur le Président à toute fin de réservation des crédits budgétaires correspondants au chapitre 65 article 6574 du budget général 2017 de la Communauté de Communes ;

Mandate Monsieur le Président à toute fin de versement des fonds correspondants selon les modalités définies dans la convention de l'octroi d'une subvention de fonctionnement.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS